

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE  
« SELARL CLINIQUE VETERINAIRE DE LA MANSE »  
4 RUE DU CHATEAU - 37800 SAINTE MAURE DE TOURAIN

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente. Elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaire est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

#### APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé «Clinique vétérinaire» conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires (<https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>).

Adresse : 4 rue du Château – 37800 Sainte Maure de Touraine

Tel : 02 47 65 40 19

Fax : 02 47 65 41 26

Mail : [cabinetveterinairecoisnon@orange.fr](mailto:cabinetveterinairecoisnon@orange.fr)

---

#### SOCIETE D'EXERCICE

SELARL Clinique Vétérinaire de la Manse

---

#### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

---

#### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr BOYER Guillaume, associé, diplômé de l'ENV de Toulouse, ancien interne en médecine et chirurgie des animaux de compagnie de l'ENV de Toulouse, ancien assistant des ENV de Toulouse et de Nantes
- Dr COISNON Françoise, associée, diplômée de l'ENV de Maisons-Alfort
- Dr COISNON Lionel, associé, diplômé de l'ENV de Maisons-Alfort
- Dr GALANT Laurine, associée, diplômée de l'ENV de Toulouse, ancienne interne en médecine et chirurgie des équidés de l'ENV de Toulouse, ancienne assistante des ENV de Toulouse et de Nantes, CES d'ophtalmologie
- Dr TUAL Anna, salariée, diplômée de l'ENV de Nantes

Personnel non vétérinaire :

- Mme GERVAIS Mélissande, ASV niveau 3
- Mme LEMARCHAND Laurence, ASV niveau 5
- Mme LEMELLE Michèle, ASV niveau 3

---

## ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement de soins sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Nouveaux Animaux de Compagnie (furets, rongeurs, lagomorphes, oiseaux)
- Equins

Les espèces occasionnellement traitées dans notre établissement de soins sont les suivantes :

- Bovins
- Ovins
- Caprins
- Volailles
- Porcins

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

### a. Animaux de Compagnie :

- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine générale
- Consultations en ophtalmologie
- Chirurgie de conenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Dentisterie
- Anesthésies générales selon un protocole choisi en fonction de la nature de la chirurgie et des conditions physiologiques de l'animal avec une surveillance de l'anesthésie avec le moniteur Space Labs
- Analyses sanguines :
  - Effectuées par nos soins pour l'hématologie et la biochimie de routine : Scil VetABC Plus, Scil Quick Vet Analyser, Scil Aution Micro, Scil Vet Scan 2, Idexx VetTest 8008, microscope Leica
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Imagerie médicale :
  - Radiographie numérique : générateur GER, développeuse numérique Philips Eleva S
  - Echographie : échographe Easote MyLab6
  - Endoscopie respiratoire et digestive : endoscopes Olympus
- Electrocardiographie : Cardimax FX-121 Fukuda Denshi
- Délivrance des médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène
- Vente d'aliments physiologiques et diététiques

### b. Equidés :

- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine générale
- Consultations en orthopédie
- Consultations en ophtalmologie
- Consultations en gynécologie
- Visite d'achat
- Dentisterie
- Chirurgie de conenance (castration)
- Analyses sanguines :
  - Effectuées par nos soins pour l'hématologie et la biochimie de routine : Scil VetABC Plus, Scil Quick Vet Analyser, Scil Aution Micro, Scil Vet Scan 2, Idexx VetTest 8008, microscope Leica
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Imagerie médicale :
  - Radiographie numérique : développeuse numérique Philips Eleva S, capteur plan Imedsys
  - Echographie : échographe Mindray, échographe Aloka, échographe Sonosite

- Endoscopie respiratoire, digestive et urinaire : endoscopes Olympus
- Electrocardiographie : Cardimax FX-121 Fukuda Denshi
- Appareil à ondes de chocs Storz médical
- Délivrance des médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène
- Vente de compléments alimentaires

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers. En fonction des besoins spécifiques des animaux hospitalisés, les vétérinaires définissent les modes de surveillance des animaux en dehors des horaires d'ouverture de la clinique.

L'hospitalisation des animaux contagieux fait l'objet de mesures particulières de confinement.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer un suivi optimal des animaux qui sont confiés à notre établissement de soins, les urgences des animaux de compagnie sont traitées dans nos locaux 24h/24 et 7j/7 par un vétérinaire diplômé après appel au 02 47 65 40 19. Les urgences des équidés et des ruminants sont traitées de la même manière au domicile des clients.

Si le vétérinaire de garde est déjà en intervention, il est possible d'avoir un délai d'attente avant la prise en charge de l'urgence. Si l'urgence est vitale et ne peut pas attendre, il sera proposé au propriétaire une autre structure vétérinaire pouvant recevoir l'animal plus rapidement.

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont présentés en salle d'attente par un affichage. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à l'établissement d'une facture détaillée conformément à la législation.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Tous les honoraires sont payables comptants lors de la restitution de l'animal ou en fin de consultation par chèque, carte bancaire, virement ou espèces. Un acompte de 30% est demandé pour tout soin d'hospitalisation ou de chirurgie selon le devis établi. Lors de l'hospitalisation d'un animal reçu après consultation, le règlement des actes effectués avant l'hospitalisation devra être effectué avant l'hospitalisation.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Lors d'un paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux légal de 1.5 fois le taux d'intérêt en vigueur au jour de l'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement.

Les médicaments entamés et non entamés ne peuvent pas être repris.

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans les actes mettant en jeu le pronostic du patient, par écrit sous forme de contrat de soin (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'emploi de moyens de contention qui peuvent occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière (physique ou chimique) pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnée sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins, ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons, dans les autres cas, assurer une crémation par l'intermédiaire de la société INCINERIS. Les frais d'incinération doivent être réglés par le propriétaire après signature des documents nécessaires.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Dans la salle d'attente de la clinique, les chiens doivent être tenus en laisse et les chats dans un panier de transport, sous la responsabilité de leurs maîtres.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

A défaut de connaître le détenteur de l'animal présenté par un tiers à la clinique, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur.

En dehors des soins conservatoires, le vétérinaire orientera la tierce personne vers la mairie de la commune où a été trouvé l'animal. Les mairies restent en effet seules responsables de la gestion des animaux en divagation dans leur commune.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil régional de l'Ordre Centre Val de Loire :

Conseil régional de l'Ordre Centre Val de Loire  
Clinique vétérinaire  
23/25 avenue de la Libération  
45000 Orléans  
Tel : 02 38 86 11 26  
Fax : 02 38 70 81 09  
[cro.centre@veterinaire.fr](mailto:cro.centre@veterinaire.fr)

---

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MASCF est en charge de notre RCP :

LE SOU MÉDICAL - MACSF assurances  
Cours du Triangle  
10 rue de Valmy  
92800 PUTEAUX  
Tel : 32 33

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

La SELARL clinique Vétérinaire de la Manse dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et d'assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoire vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la SELARL Clinique Vétérinaire de la Manse ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, le Dr Vétérinaire BOYER Guillaume\*.

\*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

\* Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

Fait à Sainte Maure de Touraine, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Dr BOYER Guillaume

Dr COISNON Françoise

Dr COISNON Lionel

Dr GALANT Laurine